

Factsheet: R-Co Target 2024 High Yield Nagelmackers D

Rapport mensuel au 30-04-24

Duration jusqu'au 31 décembre 2024

Catégorie: Obligations et autres titres de créance emis en Euro

VNI: **92,45** EUR

Politique d'investissement

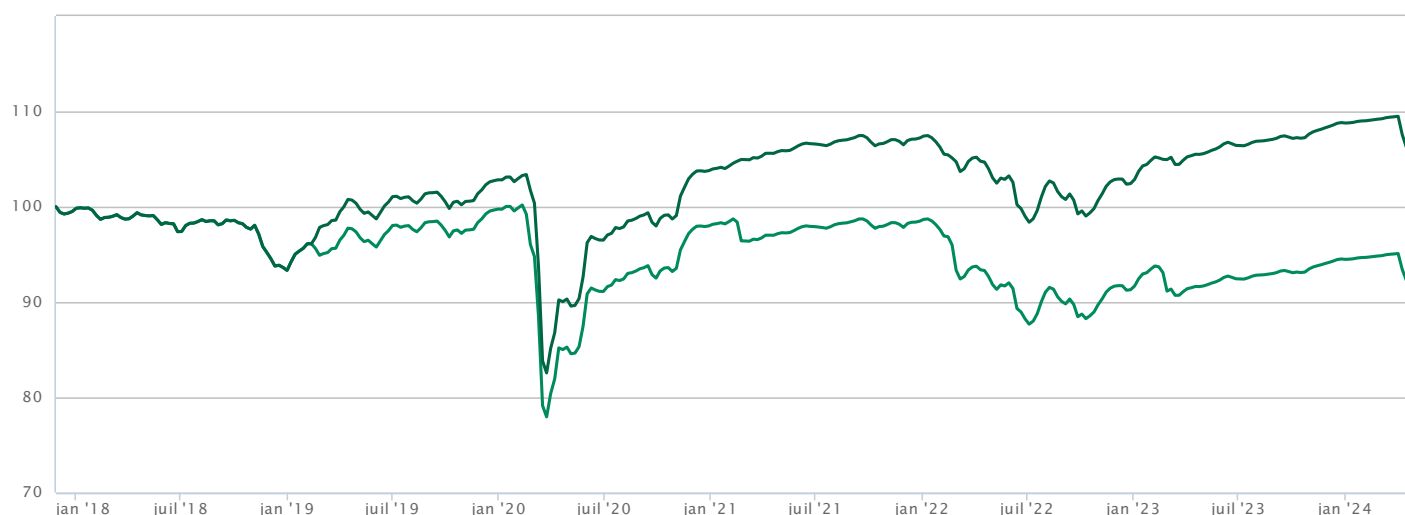
R-Co Target 2024 High Yield a pour objectif de gestion d'obtenir, sur toute la durée de placement recommandée, soit de la date de création de la SICAV jusqu'au 31 décembre 2024, un rendement annualisé net de frais de gestion.

Sa rentabilité sera le fruit à la fois de la valorisation des coupons courus des obligations présentes en portefeuille et du remboursement de ces obligations à échéance. L'objectif de gestion est fondé sur l'hypothèse d'une détention des actions de la SICAV sur toute la durée de placement recommandée et sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de gestion à la date d'agrément de la SICAV par AFM (Autorité des marchés financiers Français).

Ces hypothèses comprennent un risque de défaut couplé du taux de recouvrement d'un ou de plusieurs émetteurs présents en portefeuille et prennent en compte le coût éventuel de la couverture du risque de change. Si ce risque venait à se matérialiser de manière plus importante que prévu par ces hypothèses, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.

Cet objectif ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance de la SICAV.

Évolution de 100 € investis dans ce compartiment depuis 27-11-17 au 30-04-24



-  R-Co Target 2024 High Yield Nagelmackers D (sans les dividendes bruts éventuels)
-  R-Co Target 2024 High Yield Nagelmackers D (compte tenu des dividendes bruts éventuels réinvestis)

Source: Infront, basée sur les informations fournies par des tierces parties. Le graphique est basé sur les années précédentes et ne constitue donc pas d'indicateur fiable pour l'avenir.

Rendements

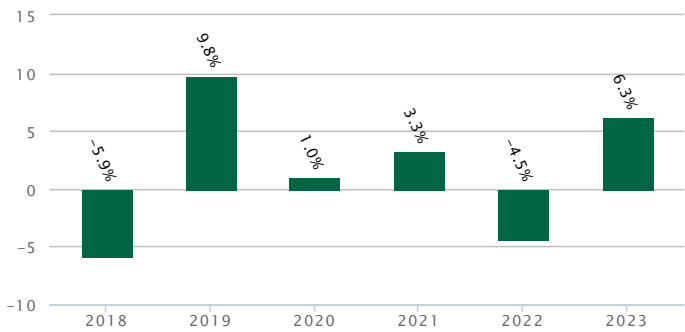
Rendements bruts cumulés (moins d'un an) et annualisés (un an ou plus) au 30-04-24*

	1 mois	3 mois	YTD*	1 an	3 ans	5 ans	Depuis la création
R-Co Target 2024 High Yield Nagelmackers D	-2,75%	-2,32%	-2,19%	+0,89%	+0,19%	+1,17%	+0,98%

* depuis le début de l'année

Rendements bruts par année calendrier au 31-12-23*

(par année calendrier, l'année comptable se clôturant le 31 décembre)



R-Co Target 2024 High Yield Nagelmackers D

* Les rendements bruts mentionnés sont calculés dans la devise du fonds (compartiment de sicav), compte tenu des dividendes éventuels distribués et ne tiennent pas compte des éventuels frais d'entrée et de sortie ni des taxes. Les prestations indiquées sont celles du passé et ne constituent pas une garantie pour les prestations futures. Source: Infront

Caractéristiques

Général

Type de parts de la classe d'actions	Actions de distribution
Taille de la classe d'actions	25.796.272,31 EUR
Taille du compartiment	370.678.400,00 EUR
Nombre de parts de la classe d'actions	279.041,17
Devise	EUR
Code ISIN	FR0013269503
Benchmark	Le SICAV n'a pas d'indicateur de référence.
Horizon d'investissement	Minimum 7 ans
Structure juridique	Société d'investissement à capital variable de droit Français R-Co Target 2024 High Yield
Service financier	Rothschild and Co Belgique Avenue Louise 166, 1050 Brussel
Distributeur	Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles
Société de gestion	Rothschild & Co Asset Management
Gestionnaire(s)	Michaël Longeard

Valeur nette d'inventaire (VNI)

Première VNI de la classe d'actions	100,00 EUR au 27-11-17
-------------------------------------	------------------------

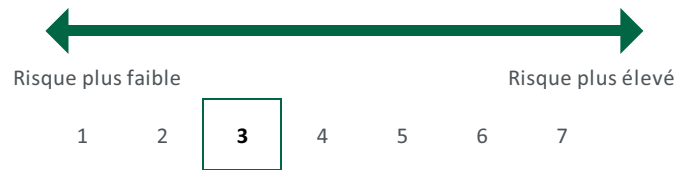
Dividendes bruts

Distribue un dividende	Oui
Périodicité des dividendes	dividende annuel

Dividendes historiques

2023	Date de paiement	28-02-23
	Date ex-dividende	24-02-23
	Dividende brut	2,39 EUR
2022	Date de paiement	01-02-22
	Date ex-dividende	25-02-22
	Dividende brut	2,87 EUR
2021	Date de paiement	23-02-21
	Date ex-dividende	19-02-21
	Dividende brut	2,68 EUR
2020	Date de paiement	24-02-20
	Date ex-dividende	20-02-20
	Dividende brut	2,68 EUR
2019	Date de paiement	Pas disponible
	Date ex-dividende	21-02-19
	Dividende brut	2,90 EUR

L'indicateur de risque



Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne et reflète principalement son positionnement sur le risque de crédit et les produits de taux dont l'échéance résiduelle au 31 décembre 2024 sera inférieure ou égale à 6 mois.. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre faible et moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 31 décembre 2024 ; dans le cas contraire, le risque réel peut être très différent, et vous pourriez obtenir moins en retour. Autres facteurs de risque importants, non pris en compte de manière adéquate par l'indicateur : • Risque de crédit : Risque de dégradation de la qualité du crédit ou risque de défaut d'un émetteur pouvant impacter négativement le prix des actifs en portefeuille. • Risque de contrepartie : Risque de défaut d'une contrepartie à une opération de gré à gré (swap, pension). Ces risques peuvent impacter négativement la valeur liquidative de l'OPC. • Risque de liquidité : Risque lié à la faible liquidité des marchés sous-jacents, qui les rend sensibles à des mouvements significatifs d'achat / vente. Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché ni de garantie en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous

Périodicité	Quotidien
Publication sur le site internet	https://am.eu.rothschildandco.com/ http://www.nagelmackers.be http://www.tijd.be http://www.lecho.be

Souscription minimale	
Minimum de souscription initial	1,00 EUR
Minimum de souscription supplémentaire	0,00 EUR

Dates appliquées pour les ordres	
Ordres reçus par Nagelmackers avant	Chaque jour, avant 12h (D)
Date d'évaluation du cours	Jour D
Date-valeur	Payements pour les souscriptions et rachats seront effectué le deuxième jour ouvrable (D+2)

référer au prospectus de l’OPC.

Frais	
Frais d’entrée (par souscription)	- Moins de 25 000 EUR: 2,00% 25 000 à 49 999 EUR: 1,75% 50 000 à 74 999 EUR: 1,50% 75 000 EUR ou plus: 1,25%
Frais de sortie	Aucun
Frais de gestion	1,34%
Frais courants	1.38% (Le pourcentage de frais courants indiqué correspond à une estimation des frais qui seront prélevés pour l'exercice clôturant en décembre 2018. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le fonds lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.)
Commission de performance	Pas d'application
Swing price	Maximum 1% de la VNI
Anti-dilution levy	Aucun
Droits de garde sur compte-titres	Gratuit en cas de conservation sur un compte-titres chez Nagelmackers S.A.

Fiscalité belge	
Taxe sur Opérations de Bourse (TOB.)*	Pas d'application
Précompte mobilier sur dividende*	30%
Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS)*	30%
Précompte mobilier sur plus-value de créances (TIS BIS) de 30% pour tout investisseur personne physique résident fiscal belge sur tout ou partie de la plus-value réalisée lors du remboursement de part(s) de fonds de placement qui investissent plus de 10% de leurs actifs directement ou indirectement en créances (obligations, liquidités...). En cas de moins-value, aucun précompte mobilier n’est dû.	
* Exonération pour les non-résidents pour autant que l’attestation requise ait été signée.	

Documents

	Estimation des frais	français
	Estimation des frais	néerlandais
	Document d'informations clés	français
	Document d'informations clés	néerlandais
	Prospectus	français
	Prospectus	anglais
	Rapport annuel	français
	Rapport annuel	anglais
	Rapport semestriel	français
	Rapport semestriel	anglais
Le prospectus, le document informations clés pour l'investisseur, l'estimation des frais avant transaction et les derniers documents annuels et périodiques sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Nagelmackers et sur le site web : https://am.eu.rothschildandco.com/		

Lexique

HIGH YIELD BONDS: Titres à revenu fixe émis par des sociétés ayant une mauvaise notation de crédit. Ils offrent des rendements plus élevés, mais sont associés à des risques plus grands pour les investisseurs.

EMERGING MARKETS HARD CURRENCY: titres à revenu fixe de tout type d'émetteur des pays émergents, émis en devise forte (USD ou EUR)

FIXED INCOME: Placements au taux fixes, comme des obligations et des liquidités.

INVESTMENT GRADE: Notation de crédit des titres à revenu fixe, par laquelle les agences de notation certifient une bonne à très bonne solvabilité. Ceci signifie un rating de BBB- ou supérieur chez Standard & Poor's ou un rating identique chez Moody's ou Fitch. Pour ces obligations, on suppose que le risque de défaut est inférieur à celui des obligations assorties d'une faible note de crédit. « Défaut de paiement » se réfère à une société qui n'est plus en mesure d'effectuer des paiements d'intérêts ou de rembourser l'investissement initial.

VOLATILITÉ: La variation du cours d'un instrument financier ou du marché dans son ensemble. Plus la volatilité est élevée, plus le risque encouru par l'investisseur est important.

SOLVABILITÉ (RATING): Mesure de la capacité d'une personne, d'un État ou d'une entreprise à payer ses dettes. Plus la solvabilité est élevée, plus il est facile d'obtenir des prêts auprès de tiers.

SWING PRICING: Le swing pricing est une technique qui sert à éliminer l'impact négatif sur la valeur nette d'inventaire d'un fonds ou compartiment provoqué par les entrées et sorties de participants dans ce fonds ou compartiment. Cette technique vise à protéger les participants du fonds ou compartiment qui ne veulent pas en sortir. Dans la pratique, ce sont les participants entrants ou sortants qui supportent les coûts engendrés par leurs transactions.

AUTRE: La mention "Autre" présente sur un graphique fait référence aux instruments qui ne figurent pas dans la répartition appliquée.

PAYS EMERGENTS: Les marchés émergents sont des nations où l'activité sociale et entrepreneuriale se développe rapidement et qui sont sur la voie de l'industrialisation.

Taxe anti-dilution: Le fonds peut choisir de facturer des frais supplémentaires à l'entrée ou à la sortie. Cela n'est possible que lorsqu'un seuil prédéterminé est dépassé. Le produit de la taxe est directement affecté au fonds.

SFDR: Le règlement sur la divulgation en matière de finance durable (SFDR) est une réglementation européenne introduite pour améliorer la transparence sur le marché des produits d'investissement durable, pour empêcher l'écoblanchiment et pour accroître la transparence sur les déclarations de durabilité faites par les acteurs du marché financier.

répartition des échéances: répartition (graphique) des échéances des obligations

répartition par notation: Distribution (graphique) des notations des obligations dans le portefeuille du fonds.

Informations légales

- Par le terme « fonds », il faut comprendre sicav (société d'investissement à capital variable), ou le compartiment de la sicav, ou un fonds commun de placement.
- **Il convient de prendre toute décision d'investissement dans l'instrument financier visé dans le présent document après avoir pris connaissance de la version la plus récente du prospectus et des Informations Clés pour l'Investisseur.**
- Les informations reprises dans ce reporting ne tiennent pas compte de la situation financière, de l'expérience, des connaissances et des objectifs d'investissement propres à chaque investisseur : il est dès lors indiqué à chaque investisseur potentiel de recueillir des informations supplémentaires auprès de son agence Nagelmackers.
- La rédaction de ce document s'effectue par Nagelmackers sur la base de sources sélectionnées avec la plus grande attention, et considérées complètes et fiables.

Editeur responsable : Banque Nagelmackers S.A., Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles - 0404.140.107

Toute plainte peut être adressée à l'attention du service Plaintes de Banque Nagelmackers S.A. (Rue Montoyer 14, 1000 Bruxelles), via [nagelmackers.be](mailto:plaintes@nagelmackers.be) ou via plaintes@nagelmackers.be. Vous pouvez aussi vous adresser à l'autorité compétente pour les services bancaires et d'investissement ainsi que pour la distribution d'instruments financiers (Ombudsman pour les contentieux financiers, Boulevard du Roi Albert II 8 à 1000 Bruxelles) via ombudsman@Ombudsfin.be.

Powered by

